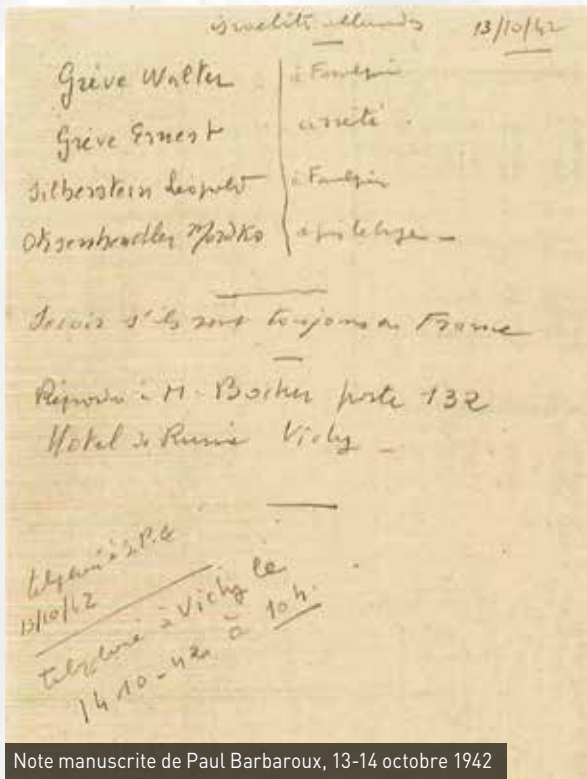


Les Archives départementales racontent...

## Une brève note manuscrite Le processus d'extermination des juifs en 1942



Note manuscrite de Paul Barbaroux, 13-14 octobre 1942

Un texte, trouvé dans une des liasses d'archives de la préfecture, évoque, par des notes prises rapidement sur le coin d'un bureau, un problème à régler en urgence. Le papier est de mauvaise qualité et de couleur brune. L'auteur a écrit au crayon gris au dos d'un fragment d'une page du Journal officiel, où sont imprimés les résultats du tirage de la Loterie.

L'écriture témoigne d'une certaine précipitation, avec une calligraphie peu élégante et des traits - cinq horizontaux, un vertical, deux obliques - qui matérialisent les différentes étapes ayant conduit à la résolution du problème. La forme de l'écriture en révèle l'espacement dans le temps. Le processus s'ouvre par l'écriture d'un

titre « *Israélites allemands* » peu lisible - mais c'est une note à usage personnel -, d'une date « 13/10/1942 » et de quatre noms disposés en colonne. Peu après, le rédacteur rapporte la question posée au téléphone : « *Savoir s'ils sont toujours en France* », ainsi que le nom et les coordonnées du solliciteur : « *Répondre*

à M. Bocher poste 132 Hôtel de Russie Vichy ». L'auteur écrit ensuite avoir « *téléphoné à S.P. [la sous-préfecture de Forcalquier] le 13/10/42* », soit le jour même, afin de s'informer sur le sort des quatre juifs. En face des quatre noms, il note la réponse de son interlocuteur : « *à Forcalquier* », « *arrêté* », « *à Forcalquier* », « *a pris le large* ». Il ne lui reste alors plus qu'à transmettre la réponse au demandeur : « *téléphoné à Vichy le 14-10-42 à 10 h* ». Six jours plus tard, Vichy ordonne l'arrestation des juifs et de leur famille.

Quel est le sens de cette note ? Son rédacteur, Paul Barbaroux, est chef du bureau de la police et des étrangers à la préfecture à Digne. Cadre de la Milice française, une organisation très engagée dans la Collaboration, ce fonctionnaire a la charge d'administrer les juifs français et étrangers. Or, la rafle d'août 1942, organisée par l'État français et qui devait permettre de livrer 10 000 juifs aux Allemands, n'a pas atteint ses objectifs : Vichy relance donc l'administration afin de livrer les juifs laissés libres.

Cette note bien ordinaire n'avait pas vocation à être conservée. Et pourtant, elle est un indice précieux de la politique antisémite de Vichy. Elle dévoile très concrètement une étape du processus mis en œuvre en 1942 qui conduit, in fine, les juifs étrangers des Basses-Alpes au camp de Drancy et, de là, à leur extermination à Auschwitz.

### Prochainement

Conférence sur le sujet des rafles de juifs le 8 mai 2018. Voir page 19.